

Et maintenant il ne me reste plus qu'à faire écho à l'une des paroles du discours du trône. Oui, le Canada doit remercier le Ciel de ce que, entre toutes les nations affectées par la guerre, il a pu se maintenir dans une condition d'ordre social qui ne lui laisse rien à envier à aucune autre. Les efforts de tous les membres de ce parlement, sans distinction de croyance, de race, ou de nuance politique, les efforts de tous les bons citoyens doivent avoir pour objet le maintien de cet ordre. Et pour cette œuvre de commun patriotisme, s'il m'était permis de parler au nom de la province à laquelle j'appartiens, je dirais à mes honorables collègues des provinces sœurs: "Ayez confiance en la province de Québec! Elle est loyale, elle est traditionnelle, elle est conservatrice—évidemment je ne parle pas de sa complexion politique, mais j'entends son tempérament social,—elle est ardemment et profondément canadienne. Elle l'est d'autant plus qu'elle plonge ses racines dans trois siècles d'histoire et que ses annales remontent aux premiers jours de la civilisation européenne et chrétienne sur ce jeune continent. S'appuyant sur une tradition plus ancienne, elle renferme des énergies et des doctrines qui, soyez en sûrs, ne peuvent que contribuer puissamment à la grandeur, à la prospérité, à la paix et à la gloire de la Confédération canadienne."

L'honorable M. BOSTOCK: Honorables sénateurs, après avoir entendu le très éloquent discours de l'honorable sénateur qui a appuyé la réponse au discours du Trône, nous sentons qu'une très forte addition a été faite à la puissance oratoire de cette Chambre. Je désire féliciter les deux parrains de leurs très éloquents discours. Ils nous arrivent avec l'expérience de la vie publique en ce pays et je suis convaincu que leurs connaissances nous seront d'un grand secours dans notre travail.

Assemblés comme nous le sommes, dans ce nouveau palais, je crois qu'il est convenable de mentionner tout d'abord le câblogramme lu par l'honorable président à l'ouverture de la session, jeudi dernier, et par lequel Sa Majesté nous adressait ses compliments ainsi que ses meilleurs souhaits pour notre avenir. Ce fait nous rappelle non seulement la souveraineté que nous partageons en commun avec toutes les autres parties de l'empire britannique, mais aussi la préoccupation constante des membres de la famille royale pour le bien-être et la prospérité de ce Dominion. Mentionnons ici que lorsqu'il fut nécessaire de trouver un local pour les représentants de cette puissance, l'emplacement de notre

L'hon. THOMAS CHAPPAIS.

palais législatif fut choisi par feu notre bien-aimée reine Victoria. La pierre angulaire de l'ancien palais fut posée par son fils le prince de Galles, plus tard le roi Edouard VII d'Angleterre; celle du présent édifice le fut par Son Altesse Royale le duc de Connaught et celle de la tour commémorative par Son Altesse Royale, Edouard, prince de Galles. Depuis la Confédération jusqu'à nos jours, la fondation et la construction de nos palais législatifs ont été intimement associés avec la famille royale qui toujours a porté un réel intérêt au développement de nos institutions. S'il existait encore un doute à ce sujet dans l'esprit du peuple canadien, ce doute fut entièrement dissipé lors de la visite de Son Altesse Royale le prince de Galles au Canada, l'année dernière. La franchise et la sincérité de son attitude à l'égard du peuple lui ont gagné tous les cœurs et ont été la source d'un sentiment mutuel d'affection et de respect, qui espérons-le, ne faiblira jamais.

Assemblés comme nous le sommes aujourd'hui dans cet édifice sorti des cendres du vieux palais, nous nous souvenons que celui-ci fut le résultat de la détermination des Pères de la Confédération d'établir l'union et la coopération parmi les différentes colonies britanniques de l'Amérique septentrionale. Espérons que cet imposant palais, avec ses proportions gigantesques et ses lignes si nobles et si dignes, inspirera à tous ceux qui en franchiront le seuil, le désir de fortifier au sein du Canada les liens d'union et de fraternité qui assureront à notre pays la place qu'il doit toujours occuper parmi les puissances de l'empire britannique et le feront reconnaître de plus en plus comme travaillant dans les conseils des nations à la paix du monde et au bien de la race humaine.

Lorsque nous contemplons les plans de ces édifices, nous constatons que l'architecte en chef, M. John Pearson, et son associé, M. J. O. Marchand, ont réussi d'une manière surprenante à pénétrer tous ceux qui en passeront les portiques de la grandeur et de l'idéal vers lesquels nous devons tendre et ne travaillons pas seulement pour le présent, mais pour que nos actes d'aujourd'hui aient sur l'avenir une influence que nous ne pouvons même pas entrevoir. M. Pearson et son associé, les membres du comité de construction des deux Chambres, les fonctionnaires du département des Travaux publics et tous ceux qui ont eu la charge de ces travaux, ont réussi à faire de cet édifice une manifestation tangible de quelques-unes des ressources de ce pays en y introduisant des matériaux provenant de dif-